

Hygiène en point de vente collectif

Public cible

Producteurs membres d'un point de vente collectif

Objectifs

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour maîtriser l'hygiène en point de vente collectif.

Enjeux

La vente par différents producteurs regroupés dans un point de vente collectif nécessite et implique une gestion sanitaire rigoureuse et en règle, afin de garantir la sécurité alimentaire pour les consommateurs. Cette formation a vocation à fournir les différentes connaissances aux producteurs afin qu'ils puissent maîtriser la gestion sanitaire et l'hygiène de leur point de vente collectif. Pendant une journée, les producteurs auront l'opportunité d'acquérir les connaissances relatives à la réglementation, à l'étiquetage des aliments, à l'HACCP, à l'hygiène du personnel et à la contamination. Aussi, la formation se concentrera sur tout ce qu'il faut savoir sur le nettoyage et la désinfection, ainsi que sur le transport et le stockage des denrées alimentaires.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

- Hygiène : Réglementation et enjeux
- HACCP, GBPH, PMS
- Conception des locaux
- Démarches administratives : agrément CE, dispense d'agrément, déclaration
- Etiquetage des aliments : règlement UE n°1169/2011 "INCO"
- Hygiène du personnel
- Les contaminations et les microorganismes
- Nettoyage et désinfection
- Transport, réception et stockage des denrées alimentaires

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

20 juin 2023

09:00 - 17:00 (7hrs)

CLAP Lodève - 9 avenue Denfert. La formation aura lieu dans le réfectoire.
34700 Lodève

Fabrice PINOS - Formateur / Référent BP REA, CAPA/BP Industries Alimentaires et CS Produits Fermiers
Référent formations Hygiène Restauration / Transport d'Animaux Vivants - Agri Campus - Lycée Agricole Pierre Paul Riquet - CFA/CFPPA de Castelnaudary

Partenaire(s)



Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

--

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 12/06/2023

Tarifs

Adhérent 210€

Non adhérent 210€

Non agricole 210€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Autres fonds de formation et autofinancement, merci de nous contacter.

Plus de renseignements

Alice Calvet

alice.calvet@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875 LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %

Prévoir un repas pour le midi



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)

Code postal : _____

Commune _____
--
Courriel _____
Téléphone _____
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))